

APPEL INTERNE et EXTERNE AUX CANDIDATURES N° 2021-147

Le CHU de Liège souhaite s'adjoindre pour ses divers sites d'activités :

Réserve de recrutement d'infirmiers de polyclinique (H/F)

Département de médecine interne - Service de cardiologie
pour des contrats temporaires et à durée indéterminée, à temps plein ou temps partiel

(Voir définition de fonction détaillée en annexe)

VOTRE PROFIL

1. Vous remplissez les conditions de qualification et/ou expérience suivantes :

(Diplôme belge / diplôme reconnu équivalent par la Fédération Wallonie - Bruxelles)

Niveau / Orientation	Expérience
Brevet d'enseignement secondaire complémentaire - section sociale infirmier + visa OU	Une expérience en cardiologie ainsi que dans le suivi d'études scientifiques sont souhaitées
Enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) infirmier + visa	

2. Une affinité avec l'outil informatique est appréciée.

3. La connaissance de l'anglais est un atout.

4. Vous possédez les compétences suivantes :

- Esprit de collaboration
- Gestion du stress
- Organisation
- Communication

5. Vous êtes de conduite répondant aux exigences de la fonction et jouissez de vos droits civils et politiques.

6. Vous disposez des aptitudes physiques requises constatées par le médecin du travail

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Date de prise en fonction : selon les besoins du service.
- Réserve de recrutement – Types de contrats :
 - Contrats/affectations à durée indéterminée
 - Contrats/affectations à durée déterminée
 - Contrats/affectations de remplacement
- Site de prestation : tous les sites ; selon les nécessités du service, ces prestations pourront s'effectuer sur un des autres sites d'activité du CHU
- Horaire : temps plein (38h/sem.) ou temps partiel. Prestations du lundi au vendredi, à raison de 7h36' par jour, entre 07h30 et 18h00 avec 1h00 de temps de midi. (Selon les nécessités du service, la fonction pourrait impliquer une flexibilité horaire). Ces prestations sont au prorata du régime de travail.
- Rémunération mensuelle brute à temps plein :
 - Infirmier breveté : 2233.54 euros (1431)
 - Infirmier gradué : 2673.51 euros (1.55B)
 - Montant proportionnel en cas de temps partiel
 - Echelle au départ du grade sans valorisation d'ancienneté à l'index 1,7410 (avril 2020)
 - Montant à majorer éventuellement des allocations de foyer ou de résidence.
 - Possibilité de valorisation de l'expérience professionnelle (voir coordonnées dans la rubrique « pour tout renseignement complémentaire »).

Pour le personnel CHU, en cas de promotion, maintien du barème actuel et obtention d'une indemnité pour fonction supérieure pendant la période probatoire.

MODALITES DE SELECTION

- Examen des CV (éliminatoire)
- Entretien de présélection (par téléphone, par visio-conférence ou en nos bureaux) en fonction du nombre de candidatures (éliminatoire)
- Questionnaire en ligne d'évaluation du potentiel professionnel
- Entrevue finale avec jury (éliminatoire)

DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

- Cette fonction vous intéresse. Vous correspondez au profil recherché. Envoyez votre candidature pour le **mercredi 29 septembre 2021** au plus tard :
 - ✓ si vous n'êtes pas/plus membre du personnel CHU : sur le site internet du CHU www.chuliege.be – rubrique « **travailler au CHU** »
 - ✓ si vous exercez au CHU en qualité d'indépendant: sur le site internet du CHU www.chuliege.be – rubrique « **travailler au CHU** »
 - ✓ si vous êtes membre du personnel CHU : sur l'intranet -> espace « myCHU » -> rubrique « nos offres d'emploi »
- Elle doit être accompagnée des documents suivants :
 - **lettre de motivation**
 - **curriculum vitae détaillé**
 - **photo d'identité**

Si vous n'êtes pas membre du personnel du CHU, vous devez **également fournir** :

- o **Copie du diplôme requis** (ou copie de la reconnaissance de l'équivalence) et de ses annexes (formations théorique et pratique)
- o **Copie du visa requis**
- o **Copie de votre carte d'identité** (avec photo de bonne qualité)

Référence de l'appel à rappeler dans toute correspondance :
Appel 2021-147 - Réserve de recrutement d'infirmiers de polyclinique (H/F) –
Service de cardiologie

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

- Sur la nature exacte des tâches liées à l'emploi, vous pouvez vous présenter ou vous informer auprès de Monsieur Nino CELENTANO, tel: 04/284.33.40.
Nous vous conseillons vivement de vous informer préalablement sur la fonction à pourvoir.
- A propos des formalités administratives, vous pouvez vous adresser au Département de Gestion des Ressources Humaines - Service Recrutement – PINET Olivia: 04/366.84.99, Olivia.Pinnet@chuliege.be

Le CHU de Liège est l'hôpital universitaire, public et pluraliste de Wallonie.

Avec ses 6000 collaborateurs, il est le principal employeur de la région liégeoise. Il déploie ses 1038 lits sur plusieurs sites. Outre son activité clinique, le CHU a une mission d'enseignement et de recherche pour élaborer et diffuser les progrès de la médecine au bénéfice de la communauté.

MISSION

L'infirmier(e) assure l'accueil et la réalisation des examens et des soins des patients qui lui sont confiés.

Positionnement organisationnel	Département de médecine interne Service de cardiologie
Liens hiérarchiques	Sous l'autorité
	de l'infirmier en chef de polyclinique
	Sous la supervision
	A autorité sur
Liens fonctionnels	Supervise
	les étudiants stagiaires
	Collaborations internes
	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables et agents du service de cardiologie - L'ensemble du personnel des divers services / secteurs du CHU (personnel médical, infirmier, administratif et paramédical) et plus particulièrement avec les médecins et autres professionnels de la santé
	Collaborations externes
	<ul style="list-style-type: none"> - les cardiologues extérieurs

La définition de fonction est un document objectif et non exhaustif qui formalise le contenu de la fonction. Celle-ci est susceptible d'évoluer, notamment, selon les nécessités du service.

Responsabilités et activités transversales

Accueil

Offrir un accueil de qualité au patient et le cas échéant à son entourage

Soins infirmiers

Préparer et installer correctement le patient en vue des examens médicaux (ex. anamnèse, contre-indications, allergies, etc.)

Réaliser les prescriptions médicales établies et des soins infirmiers de qualité en utilisant le modèle conceptuel de V. Henderson et la démarche en soins et en établissant les priorités

Observer les symptômes, réactions physiques et psychologiques du patient : analyser - décider - planifier - exécuter - évaluer les prestations relevant de son rôle autonome

Collaborer à l'établissement du diagnostic, du traitement médical ainsi qu'à leurs évaluations

Assister le médecin dans l'accomplissement d'actes techniques à but diagnostique et/ou thérapeutique

Exécuter les actes prescrits ou confiés par le médecin et les prestations infirmières autonomes

Assurer une prise en charge physique et psychologique du patient

Organiser et coordonner les examens et autres interventions prescrites par le médecin, les prestations infirmières autonomes et éventuellement les prestations des autres professionnels de la santé

Continuité et suivi des soins

Veiller à ce que l'ensemble de ses partenaires (médicaux, paramédicaux et infirmiers) disposent des informations pertinentes nécessaires à l'établissement du diagnostic, du traitement médical et au suivi du patient

Assurer et participer à la continuité des soins (via l'utilisation d'outils : ex. dossier infirmier, consultation infirmière, Dossier Médical Informatisé (DMI), dossier(s) / logiciel(s) de suivi spécifique(s) au service, carnet de liaison) et assurer la circulation de l'information au sein, voire si nécessaire à l'extérieur, de l'unité de soins/secteur/service

Assurer l'accompagnement, l'information et l'écoute du patient et/ou de sa famille

Assurer l'éducation du patient (et de sa famille) dans ses problématiques

Assurer et veiller à la sécurité et au confort du patient et/ou de sa famille

Hygiène hospitalière

Respecter et faire respecter les règles d'hygiène hospitalière

Support administratif à l'activité

Respecter les règles administratives de gestion et de tarification

Participer à l'enregistrement du DI-RHM via une tenue pertinente et complète du dossier infirmier

Support logistique à l'activité

Participer à la gestion du stock de matériel et/ou produits

Participer à l'analyse des besoins en matériel

Assurer le rangement, la maintenance et l'utilisation rationnelle du matériel mis à disposition

Participation à la démarche qualité

Appliquer et respecter les procédures et réglementations

Participer activement à la démarche d'amélioration continue de la qualité mise en place au sein du secteur / service / département et de l'institution

Développement et maintien des compétences

Acquérir et maintenir ses connaissances de base et spécifiques à l'activité et , si nécessaire, à sa spécialité

Assister à des séminaires, colloques et/ou congrès, lire des articles scientifiques en vue d'assurer sa formation continuée

Enseignement - Formation

Encadrer, superviser et/ou évaluer les stagiaires, étudiants et/ou personnel en formation

Assurer l'enseignement théorique et/ou pratique ainsi que la formation dans son domaine d'activité

Implication dans les activités du département / service

Intégrer le mode de fonctionnement de l'institution / du département / service / secteur

Participer à l'entraide et à l'intégration des activités de chacun (ex. renfort dans une autre unité, remplacement, communication, etc.)

Intégrer et coordonner son activité avec celle des autres unités, services et autres personnels de la santé

Participer aux réunions ou groupes de travail qui le concernent

Valoriser l'image de l'institution (ex. port du badge, tenue vestimentaire adéquate, etc.)

Participer au rôle de garde (selon le service : sur site et/ou à domicile et selon les modalités de l'annexe au règlement de travail relative aux gardes)

Participer aux activités ou projets spécifiques liés à l'activité

Réaliser les activités spécifiques et/ou ponctuelles déléguées par le responsable hiérarchique

Responsabilités et activités spécifiques

Sans objet

-

Cadre de l'activité – Règlementation(s)

AR du 18 juin 1990 fixant la liste des prestations techniques des soins infirmiers et la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l'art infirmier

AR N° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions de soins de santé, en particulier le chapitre Ier relatif à l'exercice de l'art infirmier

Code de déontologie des praticiens de l'Art Infirmier belge (avril 2017)

La philosophie de soins du Département infirmier a pour but de maintenir et promouvoir la santé, de rétablir ou de réadapter le patient; au cours de cette démarche, le malade sera considéré comme partenaire à part entière.

La philosophie de soins du Département infirmier est basée sur la définition de la santé par l'O.M.S.; de la charte des droits du patient; du schème conceptuel de Virginia Henderson; des concepts : homme, santé, maladie, etc.

La philosophie de soins du Département infirmier est une approche humaniste holistique et personnalisée à l'égard de l'individu, de la famille et de la collectivité.

Département de médecine interne

Président du département : *Michel Malaise*

Assistant de direction de département : *Bénédicte Clockers*

Service de cardiologie

Chef de service
- *Patrizio Lancellotti*

Secrétaire de direction
Secrétaire médical
Agent administratif

Personnel médical

Médecin
Médecin consultant*

Assistant clinique

Angéiologie

Cardiologie multidisciplinaire et prévention

Infirmier de consultation

Clinique des valvulopathies Echo-cardiographies / Imagerie

Insuffisance cardiaque Transplantation

Rythmologie & Pacemaker

Unité de réadaptation cardiaque

Cardiologie interventionnelle

Infirmier responsable

Infirmier de polyclinique

Technicien médical

Infirmier en chef
- *Liza Kolodziej*

Infirmier chef de polyclinique

Infirmier de polyclinique

Assistant social*

Psychologue clinicien*

Diététicien*

Responsable de secteur technique cardiaque et pulmonaire : *Cédric Graas*

* Personnel indépendant

* Personnel du service de psychologie clinique et d'action sociale

* Personnel du service de médecine de l'appareil locomoteur

* Personnel du secteur diététique